

Commune de Léaz

Présents: BLANC Christine / MAYOR Valérie / LOUBET Valérie / ADENOT Ludivine / ETIENNE

Emelyne / CHATAIGNON Pierre-Luc / GILBRIN Norbert / FAVRE Kévin / VIRLOUVET

Séverine / BRESSON Johann / REBOULET Helena

Absents excusés: GUICHARD Thierry donne pouvoir à GILBRIN Norbert / BUGNOT Nicolas /

NORMANT Loïc donne pouvoir à ADENOT Ludivine / ETIENNE-AUGUSTIN

Christophe

Début de séance : 20h

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Remboursement des dégâts occasionnés sur le cheneau du lavoir chemin des Moulins à Léaz
- Modification des statuts du SIVOM du Grand Crêt d'Eau
- Demande de subvention au titre de l'amende de police 2020
- Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31/08/2020

M. Norbert GILBRIN indique:

• Qu'il n'a pas voté pour la délibération 27/2020 « autorisation au maire pour la signature du contrat d'entretien de l'école », car il n'y avait pas besoin de délibération, cette compétence rentrant dans la délégation consentie au maire par le conseil municipal. Si une délibération avait dû être prise, il aurait voté contre. La délibération fera donc l'objet d'un « annule et remplace ».

Mme Helena REBOULET indique:

- Qu'elle a posé une question concernant un mail de parents d'élève, qu'elle a reçu personnellement, relatif aux nouveaux tarifs du périscolaire et qu'elle n'a pas eu de retour concernant la réponse apportée. Il lui a été répondu que des précisions avaient été apportées sur le site de la mairie étant donné que plusieurs parents avaient soulevé la question.
- Qu'elle trouve dommageable de parler de l'ancienne équipe en terme négatif concernant la motion.
 Mme la Maire explique que ce n'est pas négatif, il s'agit d'un constat de position à l'époque.

Le compte-rendu est approuvé par tous les conseillers présents sauf Mme Helena REBOULET.

Désignation du secrétaire de séance : Ludivine ADENOT

Remboursement des dégâts occasionnés sur le cheneau du lavoir chemin des moulins à Léaz Délibération 30-2020

Madame la Maire, explique que vendredi 28 août 2020 une camionnette, a heurté le cheneau du lavoir chemin des Moulins. Le propriétaire du fourgon n'a pas souhaité faire intervenir son assurance et s'est engagé à régler les frais de remise en état.

Le montant sera calculé en fonction du coût de la matière première et de la main d'œuvre des agents communaux pour la remise en état du bâtiment.

Elle demande au conseillers municipaux l'autorisation d'émettre un titre de recette, du montant réel des réparations, au propriétaire du véhicule ayant abimé le cheneau du lavoir.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.



Commune de Léaz

Modification des statuts du SIVOM du Grand Crêt d'Eau Délibération 31-2020

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la création de la commune nouvelle « Valserhône », au cours de l'année 2018, le comité syndical avait délibéré pour que Valserhône soit doté d'autant de représentants au sein de cette assemblée qu'il ne l'était précédemment.

La réglementation, avec les élections municipales, abroge cette délibération et ramène les représentants de Valserhône à deux au lieu de quatre.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la modification des statuts du SIVOM du Grand Crêt d'Eau

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIVOM du Grand Crêt d'Eau.

Mise à jour du tableau des emplois permanents Délibération 32-2020

Madame le maire donne la parole à Mme Valérie MAYOR.

Afin de faciliter la compréhension du temps de travail des agents du scolaire-périscolaire et ainsi d'ajuster les heures de ménage au sein de l'école il est souhaitable de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

•	Adjoint Technique	14 h	au lieu de 13 h 30 mn
•	Adjoint Technique	10 h 30 mn	au lieu de 10 h 25 mn
•	Adjoint d'animation	25 h 30 mn	au lieu de 25 h 29 mn
•	Adjoint d'animation	35 h	au lieu de 34 h 17 mn
•	Adjoint d'animation	33h	au lieu de 32 h 50 mn

Mme Valérie LOUBET demande si cela change beaucoup de choses par rapport à l'organisation actuelle. Mme Valérie MAYOR répond qu'il n'y a pas d'impact car les agents réalisent des heures complémentaires au cours de l'année scolaire.

M. Norbert GILBRIN demande si les agents ne sont pas pénalisés par rapport à leur revenu, car les heures supplémentaires sont majorées.

Mme Valérie MAYOR explique que les heures complémentaires concernent les agents à temps partiel et qu'elles ne sont pas majorées.

Il est également nécessaire de scinder en 2 le poste créé en juin dernier pour l'entretien de l'école de 20h hebdomadaires sur le temps scolaire, cela correspondrait à 2 postes de 10 h par semaine sur le temps scolaire soit deux contrats de 8h annualisés.

Le conseil accepte à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanent

Attribution de repas à titre gratuit pour le personnel en charge de la cantine du service périscolaire

Délibération 33-2020

Mme Valérie MAYOR explique aux conseillers que fournir un repas gratuit aux agents de la fonction publique territoriale est interdit.

Toutefois, une dérogation existe pour le personnel en charge de la surveillance des enfants. Une tolérance ministérielle permet la fourniture de repas lorsqu'elle résulte d'obligations professionnelles ou de la nécessité du service prévue conventionnellement ou contractuellement.

Dans ce cas, la fourniture du repas n'est pas considérée comme un avantage en nature et n'a pas à être intégrée dans l'assiette des cotisations.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité



Commune de Léaz

<u>Désignation des représentants des sapeurs-pompiers volontaires</u> Délibération 34-2020

Représentant de l'administration suppléant :

Madame la Maire explique que suite aux élections des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV doivent être renouvelés. Les représentants des communes sont élus parmi le conseil municipal.

Président Le Maire : Christine BLANC Chef de corps membre de droit adjudant-chef : Joël RAISIN Adjudant titulaire: Antoine CARRIER Sergent titulaire: Bernard NYITRAI-WOLF Caporal titulaire: Jean-Paul FAVRE Caporal suppléant : Olivier FABIÉ Sapeur 1ère classe titulaire : Frédéric REBOULET Sapeur 1ère classe suppléant : Alexandre PIROLLET Représentant de l'administration titulaire : Helena REBOULET

Ludivine ADENOT

Le conseil municipal élit à l'unanimité les représentants de la commune au sein du CCCSPV Mme Helena REBOULET demande si c'est le chef de corps ou le maire qui envoie les convocations. Madame la Maire répond qu'elles sont envoyées par le chef de corps.

<u>Délibération montant des subventions aux associations</u> <u>Délibération 35-2020</u>

Mme Valérie MAYOR, propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations et autres organismes.

es organismes.		
SUBVENTIONS 2020		
COTISATIONS compte 6281		
ASS MAIRES DEPARTEMENT	128.18 €	
CAUE	36.95 €	
ASS MAIRES ruraux	100.00 €	
CONTRIBUTIONS compte 65548		
Parc Naturel régional du Haut-Jura	2 215.00 €	
SIVOM du Grand Crêt d'Eau	1 500.00 €	
SIEA 321 points lumineux soit 48.5€ par point	15 600.00 €	
SIEA SOLDE 2019	7 152.32 €	
CCAS compte 657362		
CCAS Léaz	5 000.00 €	
SUBVENTIONS compte 6574		
AMICALE POMPIERS LEAZ	1 210.00 €	
AMICALE POMPIERS LEAZ MUTUELLE	557.30 €	
ATELIER THEATRE "LEAZ'ART"	400.00 €	
LEAZ SWING	400.00 €	
LEAZIENNE	400.00 €	
SOU DES ECOLES 116 enfants x 20 €	2 320.00 €	
FAITS et GESTES	400.00 €	
CHASSE	400.00€	



Commune de Léaz

Madame la Maire indique que les associations ont fourni le compte-rendu de l'Assemblée Générale ainsi que le bilan financier 2019, chaque association doit prévoir une manifestation par an.

M. Norbert GILBRIN demande si les montants des subventions ont été augmentés par rapport à 2019. Madame la Maire répond qu'ils sont identiques.

Les subventions sont acceptées à l'unanimité.

Antenne relais hameau de Longeray Délibération 36-2020

н	10	to	 ~	ue
	13	LU	 u	uc

25/08/2020	Demande de simulation de REM (Rayonnement Electromagnétique) à BOUYGUES
------------	---

TELECOM.

26/08/2020 Mail à BOUYGUES TELECOM les informant de notre souhait de trouver un nouvel

emplacement pour l'installation de l'antenne relais.

31/08/2020 Délibération du conseil municipal 28/2020 Motion relative au déplacement du projet

d'installation

01/09/2020 La DREAL nous informe que la parcelle A1019 se situe dans le site classé du Fort

l'Ecluse, cela entraine une modification des démarches d'autorisations puisqu'une antenne de plus de 12 mètres relève d'une demande de Permis de Construire et doit passer par la commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS). De ce fait la parcelle A1019 n'est pas compatible avec l'installation de

l'antenne relais.

02/09/2020 Suite à la visite en sous-préfecture de Mme la Maire, M. le Secrétaire Général a

demandé des précisions sur la Déclaration Préalable de l'antenne relais. Mme la Maire lui a expliqué que l'emplacement ne convient pas et qu'elle recherche un autre lieu où implanter l'antenne. M. le Secrétaire Général précise que le dossier est en cours et que l'état demande aux opérateurs de développer le réseau au niveau national en installant

des antennes.

03/09/2020 La motion est envoyée à la Sous-Préfecture de Gex, aux Sénateurs Députés,

Conseillers Départementaux, à la DREAL et à BOUYGUES TELECOM en leur indiquant que nous allons transmettre une liste de terrains susceptibles de recevoir l'antenne

relais.

04/09/2020 Envoi de la motion à Michèle RIVASI Députée européenne.

Envoi de la liste de terrains à BOUYGUES TELECOM, à la Sous-Préfecture de Gex, à la DREAL, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et au service

environnement de la CAPG

07/09/2020 Un particulier nous propose une autre parcelle n° A144 à côté du transformateur qui est

sur la même parcelle (entre la RD1206 et la voie communale du Lavoux). Ce

propriétaire a déjà été sollicité par BOUYGUES TELECOM en avril 2019.

Norbert GILBRIN demande à Valérie LOUBET si cela ne pose pas de problème par rapport à la proximité du Lavoux. Elle répond que la distance entre l'antenne et les 1ères habitations est d'environ 200 m soit 120m de plus qu'avec la 1ère parcelle, et qu'il n'y

aura pas d'impact visuel par rapport au Fort l'Ecluse.

Norbert GILBRIN souhaite que les habitants du Lavoux soient informés avant de

prendre une décision. Madame le Maire est d'accord sur ce point.

Helena REBOULET souhaite savoir si la Déclaration Préalable est toujours en cours d'instruction. Madame le Maire répond que le dossier est en cours de procédure contradictoire, le délai butoir est au 09/09/2020. Le certificat de réponse tacite de non opposition n'est pas délivré. Cette position affirme sa volonté de respecter la demande des habitants et celle de la commune.

BOUYGUES TELECOM nous a fait parvenir la simulation REM, qui a été renvoyée ce jour au CRIIREM (Centre de Recherche et d'Informations Indépendantes sur les Rayonnement Electromagnétiques) organisme indépendant, afin de connaître si les données seront différentes lorsque l'antenne accueillera de nouveaux opérateurs.



Commune de Léaz

Madame la Maire propose aux conseillers municipaux de demander une étude auprès de l'AFNOR (Association française de normalisation) pour connaître l'impact de l'antenne relais avec une situation avant et après la pose de cette antenne. Comme évoqué lors de la rencontre du 18/08/2020 avec Bouygues Telecom.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la demande d'étude auprès de l'AFNOR.

La séance du conseil municipal est levée à 20 h 48 mn pour donner la parole aux spectateurs présents. La séance du conseil municipal reprend à 20 h 52 mn.

Suite à une discussion, il est décidé :

- D'informer les habitants du Lavoux de cette nouvelle proposition de la parcelle A144 et d'attendre la réponse de BOUYGUES TELECOM avant de proposer cette parcelle.
- De contacter BOUYGUES TELECOM pour savoir où en est le dossier.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020

Suite au protocole sanitaire à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, le projet du mobil- home est en attente pour le moment.

Dans les espaces clos (salles de classes, ateliers, bibliothèque, réfectoires, cantine, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces doivent être organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Pour la rentrée scolaire l'organisation au sein de l'école restera similaire, aux 15 derniers jours l'année scolaire 2019-2020.

La situation pourra être revue courant de l'année en fonction de l'évolution de la situation de la COVID 19 et des effectifs qui pourraient être revus à la hausse, suite aux constructions du Balcon des Mésanges à Léaz (34 logements en cours 2020/2021).

La commune a la possibilité de présenter des demandes de subventions,

Dans le cas d'acquisition d'un mobil-home, la commune est éligible à plusieurs subventions, il est également possible d'inclure les travaux de réfection de voirie du chemin de la Madone pour le retournement du bus scolaire.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENDE DE POLICE 2020</u> Délibération 37-2020

Le conseil départemental, dans le cadre des amendes de police, peut nous accorder une subvention de 15%.

Madame la Maire demande au conseillers l'accord pour demander la subvention au titre de l'amende de police.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020</u> <u>Délibération 38-2020</u>

Dans le cadre de la DETR, une subvention de 20% pourra être accordée.

Madame la Maire demande au conseillers l'accord pour demander la subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal accepte de déposer des dossiers de demandes de subvention au titre de l'amende de police et de la DETR avec 9 voix pour et 4 abstentions (M. Norbert GILBRIN / M. Thierry GUICHARD / M. Johann BRESSON / Mme Helena REBOULET)

Concernant les Fonds de Concours, le conseil communautaire, lors de sa séance de juin dernier, a décidé d'affecter la somme prévue dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité à l'agglomération. De ce fait les fonds de concours sont donc affectés, pour 2020, à l'EPCI et non aux communes.



Commune de Léaz

Mme Helena REBOULET demande s'il y a des conséquences si les demandes de subventions ont été faites et que l'on ne réalise pas le projet.

Mme Valérie MAYOR explique qu'il n'y a pas de conséquence hormis le fait que la subvention ne sera pas versée.

Mme Ludivine ADENOT précise que la directrice de l'école n'est pas favorable pour l'installation d'un mobil home (ce dossier sera vu avec l'éducation nationale).

M. Johann BRESSON souhaite savoir où se trouve l'emplacement du mobil-home si le projet se concrétise. Madame la Maire lui répond qu'il sera placé sur le parking de la salle « Maurice Raisin ».

M. Norbert GILBRIN fait la remarque sur l'aspect extérieur du mobil-home qui ressemble à un containeur et qu'il sera difficile de l'intégrer dans un nouveau projet scolaire.

Mme Valérie MAYOR précise qu'il est facile d'habiller le mobil home, et que la salle du conseil municipal peut aisément servir de salle de classe en cas de nécessité.

INFORMATIONS

Ecole :

L'effectif à la rentrée scolaire est de 116 enfants répartis de la façon suivante

- 1 classe de 7 Petite Section / 9 Moyenne Section et 5 Grande Section soit 21 élèves
- 1 classe de 7 Petite Section / 9 Moyenne Section et 6 Grande Section soit 22 élèves
- 1 classe de 17 CP / 7 CM1 soit 24 élèves
- 1 classe de 13 CE1 / 11 CE2 soit 24 élèves
- 1 classe de 9 CM1 / 16 CM2 de 25 élèves

La rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions.

M. Johann BRESSON explique que le bus fait demi-tour avant de déposer les enfants à l'école alors que le protocole demande à ce que la manœuvre soit faite à vide.

Madame le Maire indique que certains parents ne respectent pas les inscriptions des enfants pour le transport (enfants inscrits qui ne prennent pas le bus posent problèmes).

Mme Emelyne ETIENNE rebondit sur le fait qu'il y a également des soucis avec les transports scolaires des collégiens et lycéens de Valserhône. Madame la Maire doit prendre contact avec les transports de l'Ain pour remonter toutes les difficultés rencontrées.

La mairie a accepté le devis pour l'entretien de l'école, il sera réalisé par l'entreprise « La Fée du Logis » du 3 septembre au 18 décembre 2020 en attendant de recruter 2 agents. Mme Ludivine ADENOT est l'intermédiaire entre l'entreprise l'école et la mairie.

SIVOM du Crêt d'eau :

La commune n'a pas été représentée lors de la réunion du samedi 5 septembre 2020, M. Johann BRESSON doit s'excuser et demander un compte-rendu.

CAPG:

PLUiH:

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) est exécutoire depuis le 18 juillet 2020

Conseil communautaire:

Suite au conseil communautaire de la CAPG du 16 juillet 2020 les membres du bureau ont été élus ainsi :

Président 1ère Vice-Présidente 3ème Vice-Présidente	Patrice DUNAND Muriel BUNIER Aurélie CHARILLON	2 ^{ème} Vice-Président 4 ^{ème} Vice-Président	Vincent SCATTOLIN Hubert BERTRAND
5 ^{ème} Vice-Présidente	Isabelle PASSUELLO	6 ^{ème} Vice-Président	Daniel RAPHOZ
7 ^{ème} Vice-président	Jean-François OBEZ	8 ^{ème} Vice-Président	Bernard VUAILLAT



Commune de Léaz

Madame la Maire informe des délibérations relatives à Léaz

« Le président de la communauté d'agglomération a décidé de signer avec MCS AMRO GILBERT les pièces du marché relatives à la fourniture, la fabrication et l'installation de supports de métallerie dans le cadre du projet de mapping au Fort l'Ecluse (film de 12 minutes projeté sur la façade du Fort l'Ecluse tout en minimisant l'impact sur les chauves-souris), d'un montant de 57 234.72 € HT, soit 68 681.66 € TTC. »

« Ajout tarifs d'entrée « Billetweb » aux tarifs du Fort l'Ecluse pour garantir la sécurité et le bien être des visiteurs. »

M. Norbert GILBRIN souhaite savoir si les essais des enceintes du Fort l'Ecluse pour test des nuisances sonores ont eu lieu et fait la remarque que malgré les budgets conséquents de la CAPG pour le Fort l'Ecluse il n'y a toujours pas de poubelle sur le parking. Madame la Maire répond que les essais ont été demandé. Elle précise que la DREAL projette de faire changer les lampadaires sur le chemin d'accès. Ce projet représente une dépense financière, le message a été transmis à la CAPG.

Organismes externes à la CAPG

- Titulaire du SIDEFAGE : Valérie LOUBET
- Suppléante de l'Office de tourisme Intercommunal du pays de Gex : Christine BLANC
- Titulaire de la Commission Consultative des services Publics Locaux CCSPL: Christine BLANC

Organismes internes à la CAPG

Commission d'Appel d'Offre
 Délégation service public
 Titulaire
 Christine BLANC
 Christine BLANC

Madame la Maire précise que la commune de Léaz sera représentée au sein de la CAPG

Prochain Conseil Communautaire

Jeudi 24 septembre 2020 Jeudi 22 octobre 2020 Jeudi 19 novembre 2020 Jeudi 17 décembre 2020

Recueil des actes administratifs de la CAPG :

Le recueil des actes administratifs de la CAPG, pour la période du 1^{er} au 30 juin, est mis à disposition du public, à compter du 21 juillet 2020, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, 135 rue de Genève 01170 GEX.

La CAPG organise un séminaire des élus, qui se tiendra le samedi 26 septembre au matin.

Travaux

Entretien des arbres

L'entreprise Vistalli a été sélectionnée pour tailler et redonner forme à 4 arbres, l'élagage sera effectué en automne 2020, le devis est accepté pour un montant de 1980.- TTC.

Balcon des Mésanges

La prochaine réunion de chantier se déroulera le mardi 15 septembre 2020 à 14h30. Ludivine ADENOT et Johann BRESSON représenteront la mairie.

Régie des Eaux Gessiennes

Les travaux débuteront le 14 septembre 2020 pour une durée d'environ 8 mois.

Une réunion publique d'information se tiendra, dans le respect des gestes barrières liés à la pandémie COVID-19, le <u>Mercredi 09 septembre 2020 à la salle polyvalente Maurice Raisin à 19h00</u>.

Les habitants concernés ont reçu un courrier dans leur boîte aux lettres.



Commune de Léaz

RAMPA

Mise en séparatif réseau assainissement Route des Roches et rue du calvaire, Leaz

Plan de phasage et signalisation



MANIFESTATION

Suite à un commun accord entre M. Guillaume LE GRAND représentant l'association Club Athlétique du Bassin Bellegardien et Mme Christine BLANC, Maire de Léaz, en raison de la crise sanitaire de la COVID19, la manifestation du Défi du Fort prévue le 18 octobre 2020 est annulée. La manifestation est reportée en 2021.

CAUE

Valérie MAYOR explique que le CAUE propose une convention ayant pour mission d'accompagner la collectivité dans la réflexion sur le projet de l'école.

Elle souhaite prendre contact avec le CAUE afin de définir les termes exacts de la convention.

Commission Communale des Impôts Direct CCID

Par délibération 21/2020 en date du 06/06/2020, le conseil municipal a établi une liste de personnes susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste sont désignés les contribuables suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
LYAUDET Alain	PIROLLET Roger
VOLCKAERT Eric	CURTENAZ André
SERVAT épouse MAYOR Valérie	EISENZOPF épouse LESAGE Marie
SAULLE épouse REBOULET Hélène	GAUTHIER Cindy
FOL Roger	ADENOT épouse BURDALLET Ludivine
CHERRARED épouse ZENAGUI Dalila	VIRLOUVET Séverine

Chaque commissaire recevra un courrier individuel de la part des impôts de Bourg-en-Bresse.



Commune de Léaz

Grand Genève :

Le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) Grand Genève souhaite renouveler ses engagements politiques pour le développement de notre région. Dans quelques mois le GLCT Grand Genève soumettra donc à la confédération le projet d'agglomération Grand Genève de quatrième génération.

Les membres des huit comités de pilotage des Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) sont conviés à une rencontre qui aura lieu :

Le mardi 13 octobre 2020 de 14h à 17h à la MJC Centre 3 rue du 8 mai, 74100 ANNEMASSE.

Formations Agents :

Mme MONCHANT A.: « Accueil en urbanisme : information au public » à Ambérieu-en-Bugey les 22 et 23 septembre 2020 et un webinaire de 3h le 21 août 2020 a eu lieu.

M FAVRE J.-P. et M. RAISIN J.: « La conduite d'engins : réglementation, CACES® et responsabilités de l'employeur » et un Webinaire le 21 septembre 2020

Prochaines réunions :

- Réunion de travail le 28/09/2020 à 19h
- o Réunion de conseil le 28/09/2020 à 20h
- o Réunion de travail le 02/11/2020 à 19h
- Réunion de conseil le 02/11/2020 à 20h

Fin de la séance 21h50

Le secrétaire de séance

Ludivine ADENOT